

CONTRAT DE LOCATION MEUBLEE DE COURTE DUREE

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

MONSIEUR ARASTE FRANCK

1099 ROUTE DU REPLAT

38410 SAINT MARTIN D'URIAGE

TEL 04/76/89/71/59 OU 06/87/65/76/38

BAILLEUR

DÉNOMMÉ LE

ET Nom

Prénom :

Adresse

Téléphone

Portable

Adresse électronique

DÉNOMME LE LOCATAIRE

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT 1

LE BAILLEUR DONNE A LOYER UN STUDIO N° MEUBLE PERSONNES D'ENVIRON M2

étage RÉSIDENCE THERMOTEL 304 avenue des Thermes A URIAGE 38410

LES LOCAUX SONT LOUES MEUBLES AVEC MATERIEL DE CUISINE, VERRERIE, COUVERTURES ET OREILLERS DESCRIPTIF DU LOGEMENTCI-JOINT

La location s'entend pour la période du

après 15 heures

au

avant 9 heures

MERCI DE M'APPELER 48 HEURES AVANT VOTRE ARRIVÉE POUR DÉFINIR

NOTRE RENDEZ-VOUS POUR LA REMISE DES CLÉS QUI ONT LIEU

UNIQUEMENT LE DIMANCHE ENTRE 15 HEURES ET 18 HEURES (sauf

dérogation accord bailleur)

Le montant de la location pour la période désignée est de euros (

EUROS)

. Le montant de la location s'entend toutes charges comprises à l'exception de la taxe de séjour et de l'assurance annulation facultative. Les draps ne sont pas fournis.

La présente location sera effectuée moyennant la réception d'un acompte d'environ

25 % du prix de la location sans supplément soit (

euros) par chèque bancaire n°.....banque.....

Le solde de la location sera règle le jour de l'arrivée sauf pour les personnes n'ayant pas souscrit l'assurance annulation ou le solde devra être adressé au domicile du bailleur 1 mois avant le début du séjour.

Il sera demande le jour de l'arrivée une caution de 400 euros (Quatre cents euros) non encaissée.

Cette caution sera restituée en fin de séjour, après remise des clés **mais** pourra être encaissée et conservée en partie ou en totalité afin de remplacer les objets détériorés ou manquants, les dégâts causés aux lieux, ou pour couvrir les frais de nettoyage (fixés forfaitairement à 50 euros) si nécessaire

. Le locataire s'engage à être assurer pour les risques locatifs.

L'acompte reçu est en cas de désistement perdu pour n'importe quelle cause que ce soit, de même que le solde du séjour verse un mois avant votre arrivée. (Voir assurance annulation en annexe du présent contrat, assurance qui garantit les montants engages pour la location acompte et solde du séjour)

Solde à payer à l'arrivée euros pour les souscripteurs de l'assurance

Montant de l'assurance (facultatif)

E chèque à l'ordre de cabinet

d'assurances T2A INITIAL COURTAGE.

Solde à payer E 1 mois avant le jour de votre arrivée au domicile du bailleur pour les non souscripteurs de l'assurance facultative (rayer la mention du choix)
A ce montant et rajoute la taxe de séjour en fonction du nombre d'occupant dans le cas de dispense de taxe de séjour merci de prévoir un justificatif.

LE 201

LE BAILLEUR

LE LOCATAIRE

A retourner signer pour valider votre réservation, réservation qui sera effective qu'après signature du bailleur

Pour les réservations effectuées par internet le descriptif imprimable se trouve sur chaque page propre à chaque logement et agrément des photos du logement.

Tarif de la taxe de séjour pour toute l'année 2018 soit 0.99€ par jour et par personne en 2 Etoiles les enfants de moins de 13 ans ne sont pas concernés.

Je conseille vivement à mes clients de souscrire l'assurance annulation de séjour le montant de cette assurance est de 3.5% du montant du séjour, vous trouverez en annexe le bordereau à remplir il faut établir le chèque au nom du cabinet T2A le tout à me retourner avec le contrat. Je validerai votre réservation ainsi que votre assurance a la date de réception du courrier de ce fait la date sur le contrat d'assurance sera mise par mes soins à réception.

*Assurance proposée Mondiale assistance par Cabinet d'assurances INITIAL COURTAGE
4 RUE DU VILLAGE NEUF 68330 HUNINGUE*